



# ARRETE MUNICIPAL N° 2026 /0160



## DIRECTION GENERALE DES SERVICES

REF. : HAB/JB/OT/2026

Visas		
Resp.	DGAS	DGS

## OBJET : ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS DU MAIRE A MONSIEUR FLORIAN JONET, 9<sup>ème</sup> ADJOINT.

HELENE ARNAUD-BILL, MAIRE DE LA VILLE DE LA GARDE,

- VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, aux termes duquel le Maire, seul chargé de l'administration, peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
- VU les articles L.2122-18-1 et L.2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles L.2122-27 et suivants, R.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°1 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection de Madame le Maire de La Garde,
- VU procès-verbal de l'élection de Madame Hélène ARNAUD-BILL en qualité de Maire de La Garde en date du 27 mars 2026,
- VU la délibération n°2 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 fixant à 10 le nombre des adjoints au Maire,
- VU la délibération n°3 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire de La Garde,
- VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **Monsieur Florian JONET** en qualité de neuvième Adjoint au Maire en date du 27 mars 2026,

**CONSIDERANT** que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du Service Public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les Adjointes au Maire,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Le Maire de la Commune de LA GARDE délègue, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à **Monsieur Florian JONET**, élu 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, dans les domaines suivants, à l'exclusion de tout autre : **Stratégie**

imp@ville-lagarde.fr

Accusé de réception en préfecture  
093-218300522-20260327-ARR2026030160-AR  
Mairie de La Garde - BP 121 - 83957 La Garde Cedex - 04 94 08 98 00 • contact-mairie@ville-lagarde.fr • ville-lagarde.fr • Rejoignez-nous !

locale de sécurité, Circulation, Protection des populations, Relations avec les administrations relevant de la sécurité intérieure, Citoyenneté, Enseignes et publicités concernant,

- LA STRATEGIE LOCALE DE SECURITE,
- LA CIRCULATION
  - Toutes mesures de police de la circulation sur l'ensemble des voies et, en application de l'article R.110-1 du Code de la route, exercice des pouvoirs déterminés par les articles R.411-1 et suivants du Code de la route,
- LES RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS RELEVANT DE LA SECURITE INTERIEURE,
- PROTECTION DES POPULATIONS (DONT INCENDIE ET SECOURS)
- LA CITOYENNETE :
  - *ETAT CIVIL*
    - *ELECTIONS (notamment article L18 du Code Electoral)*
    - attestations d'inscription sur les listes électorales,
    - tous courriers relatifs aux procurations de vote, bureaux de vote...
    - décision sur les demandes d'inscriptions,
    - radiation des électeurs qui ne remplissent plus aucune des conditions d'inscription,
    - notification des décisions d'inscription et de radiation aux électeurs,
    - procès-verbaux d'affichage.
  - *JURES D'ASSISES (articles 261 et 261-1 du Code de Procédure Pénale)*
  - tirage au sort des jurés d'assises sur la liste électorale,
  - courriers d'information aux personnes tirées au sort,
  - liste préparatoire des jurés tirés au sort pour la commune.
  - *CIMETIERE (Code Général des Collectivités Territoriales)*
  - Police des funérailles et des lieux de sépultures (L2213-7 et suivants et L2212-1 et suivants),
  - autorisation de dépôt temporaire de cercueil (article R2213-29),
  - autorisations d'inhumation (R2213-31),
  - autorisations d'incinération (R2213-34 et R2213-37),
  - autorisations d'inhumation d'urne / de scellement d'urne / de dépôt d'urne / de dispersion des cendres (R2213-39),
  - autorisations d'exhumation (R2213-40),
  - toutes correspondances relatives aux taxes funéraires, au renouvellement des concessions, aux autorisations d'accès au cimetière en véhicules et plus généralement à l'application du règlement du cimetière
  - *ETRANGERS (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)*
  - validations des attestations d'accueil (L211-4),
  - compte-rendu annuel des attestations d'accueil au Préfet (R211-18),
  - avis du Maire sur l'intégration républicaine de l'étranger pour l'obtention d'un premier titre résident (L314-2).

Accusé de réception en préfecture  
083-218300622-20260327-ARR2026030160-AR  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- *DEBIT DE BOISSONS*
- récépissé de déclaration d'ouverture, de mutation, de translation ou de transfert d'un débit de boissons.
  
- *DIVERS*
- certificats d'hérédité,
- déclarations de stock et/ou de récolte (affaires agricoles).
  
- REGLEMENTATION SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE, LES ENSEIGNES ET PREENSEIGNES

**ARTICLE 2 :** Monsieur Florian JONET est compétent pour signer l'ensemble des correspondances et actes relevant de sa délégation de fonction.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la mairie, notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Receveur Municipal ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Var.

FAIT A LA GARDE, le 27 mars 2026

LE MAIRE,



Hélène ARNAUD-BILL

**VOIES ET DELAIS DE RECOURS :**

En application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification / publication auprès du Tribunal administratif de TOULON, des recours suivants :

- un recours gracieux à l'attention de Madame Le Maire, Hôtel de Ville, BP121, 83957 LA GARDE CEDEX
- un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de TOULON, 5 rue RACINE BP 40510, 83041 TOULON CEDEX

le tribunal peut être saisi en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet – [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié à l'intéressé le : 03 / 04 / 2026

Signature



Accusé de réception en préfecture  
083-218300622-20260327-ARR2026030160-AR  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026